Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_06_26_21A-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis à l'espace Bolloré à Pont-Croix, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le neuf février deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Armelle BRARD, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Véronique MADEC

BEUZEC-CAP-SIZUN : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR, Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

PRIMELIN : Bruno BUREL, Alain DONNART

Absent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER, Georges CASTEL, Joëlle MOALIC (procuration à V. MADEC)

CLEDEN-CAP-SIZUN : Muriel LE DANTEC

MAHALON : Bernard LE GALL (procuration à H. GOARDON)

PLOUHINEC : Annie AUFFRET (procuration à R. LE COZ), Solène JULIEN-LE MAO (procuration à Y. MOULLEC)

Assistaient également à la séance :
Fabien Bourdon, Agathe Rampillon, Emmanuelle Pothain et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre d'absents : 7
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 28

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 029-242900629-20260226-2026_06_26_21A-DE

2026-02-26-21 Vote des budgets primitifs 2026

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire les prévisions budgétaires pour 2026.
Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président, et en avoir délibéré :

Autorise le Président à effectuer de la fongibilité de crédits sur les 5 budgets de la collectivité, dans la limite règlementaire de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
Approuve les budgets primitifs équilibrés comme suit en dépenses et en recettes :

Administration Générale : 6 voix contre, 22 pour
Fonctionnement : 9 930 000 €
Investissement : 7 404 000 €

Gestion des déchets : à l'unanimité
Fonctionnement : 4 205 000 €
Investissement : 1 385 000 €

ZA de Kerguerrien : à l'unanimité
Fonctionnement : 9 406,2 €
Investissement : 0 €

ZA de Lesvenez : à l'unanimité
Fonctionnement : 20 742 €
Investissement : 0 €

ZA de Ty Frapp : à l'unanimité
Fonctionnement : 31 243 €
Investissement : 0 €

Pour copie certifiée conforme,
A Pont-Croix,

Le 26 Février 2026

Le Président, **Le Secrétaire de séance,**

Gilles SERGENT Benoit LAURIOU

Date de mise en ligne : le 12 mars 2026